



MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT ET DU PATRIMOINE

DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME - DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE

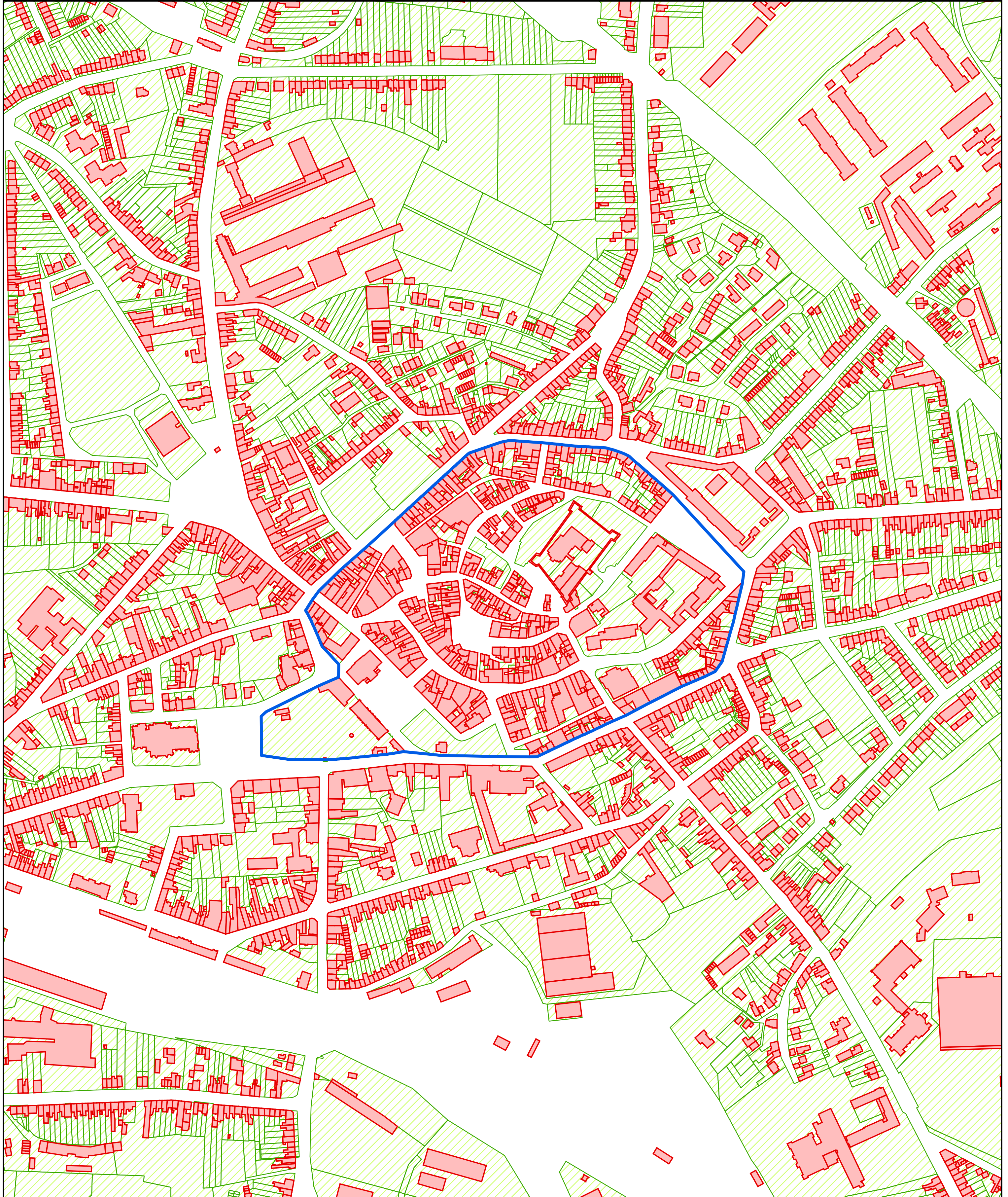
Vu pour être annexé
à l'arrêté du
Le Ministre du Logement,
des Transports et
du Développement territorial

**Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées
de certaines communes en matière d'urbanisme (articles 393 à 405)**

*La présente carte est certifiée conforme
à l'exemplaire signé par le Ministre.*

Périmètre de **ARLON**

André ANTOINE



Echelle : 1/3.000

